



ASSEMBLEE DES SEMAINES SOCIALES DE RUEIL  
Jeudi 29 septembre 2011

La pensée sociale de l'Eglise de Léon XIII à nos jours

## LA MISSION SOCIALE DE L'EGLISE DANS LE MONDE D'AUJOURD'HUI

### ABREGE HISTORIQUE (*principes, piliers...*)

Mon exposé ne pourra presque rien dire, dans le temps imparti d'environ trois quarts d'heure (!), ni des millénaires qui ont façonné le monde, ni de l'histoire de l'Eglise qui s'est bâtie à Rome depuis 2000 ans.

Nous sommes ici, ce soir, pour essayer de mieux saisir comment est née et comment s'est développée ce que l'on appelle « la pensée sociale de l'Eglise », que certains préfèrent appeler la « doctrine sociale » ou encore le « discours social » ou encore « l'enseignement social » de l'Eglise.

Même si la pensée sociale chrétienne s'enracine d'abord, évidemment, dans les Ecritures et singulièrement dans les paroles et l'attitude du Christ lui-même, rapportés dans l'Evangile et les Actes des Apôtres ( pensons à ses interventions sur le pouvoir, sur l'argent, sur l'autorité, sur la résolution des conflits...), cet enseignement a ensuite pris corps à partir des Pères de l'Eglise, aux premiers siècles et à partir des grands Docteurs du Moyen- Age. Ces grandes figures - par exemple : Ignace d'Antioche , Irénée de Lyon, Athanase d'Alexandrie, Jean Chrysostome également d'Antioche, Ambroise de Milan, Augustin d'Hippone pour les Pères de l'Eglise et Thomas d'Aquin, Bonaventure, Jérôme, Grégoire le Grand, Bernard de Clairvaux...(mon Saint patron !) pour les Docteurs - ont constitué progressivement « une doctrine » dans laquelle l'Eglise s'est peu à peu reconnue. Il faudrait aussi citer les grands juristes et les grands théologiens qui ont été invités au XVI ème siècle à se prononcer sur l'humanité des Indiens d'Amérique (*cf. la controverse de Valladolid*).

Mais l'encyclique « RERUM NOVARUM », « *sur la condition des ouvriers* » publiée en 1891, par le pape Léon XIII, marque véritablement un tournant décisif dans l'histoire de l'Eglise. Pour la première fois, un texte d'Eglise formule un message complet et cohérent à destination de la société, (plus précisément des sociétés en Occident) , marquées en profondeur par d'inédites évolutions économiques et sociales.

Au fil de mon exposé nous allons survoler beaucoup trop rapidement, les 120 dernières années de la grande marche cahotante (et fréquemment chaotique) de l'Humanité. En parallèle au déroulé de cette grande marche, nous essayerons de repérer quelques grands traits de la parole que l'Eglise a prononcée pour tenter de transformer la réalité sociale par la force de l'Evangile et dans sa mission d'annoncer la « Bonne Nouvelle » du Salut, de l'Amour, de la Justice et de la Paix à ce Monde en évolution fulgurante.

Quelle méthode pour décrire ce parcours? A chaque étape, j'évoquerai quelques faits saillants de l'époque. Je sélectionnerai et décrirai alors, brièvement, les principaux textes en faisant apparaître les « principes » et les « piliers » majeurs sur lesquels l'Eglise a peu à peu construit la cohérence de son discours à l'égard de la société, pour chacune des époques explorées depuis 120 ans.

Vous serez alors invités à vous reporter au « glossaire » qui vous a été remis

La clé de lecture de tout cela consiste à relier les événements de la marche du monde avec la marche de l'Eglise, « en haut » (dans sa hiérarchie) mais aussi, (malheureusement nous n'en auront guère le temps) , « à la base », parmi les actions menées au quotidien par le Peuple de Dieu, sur le terrain.

J'espère ainsi vous permettre d'entrevoir que l'Enseignement social de l'Eglise, fournit une grille pertinente pour décrypter l'actualité dans notre pays comme au-delà des frontières. Cet enseignement Social n'est pas figé, c'est une pensée vivante, sans cesse invitée à se confronter à la réalité du monde qui appelle notre participation pour s'affiner, s'affermir et enrichir le débat. Ainsi, la pensée de l'Eglise évolue, se construit au jour le jour, elle n'est pas seulement élaborée par le magistère de papes octogénaires dans les Palais dorés du Vatican mais elle « s'incarne » et est vécue, sur le terrain et dans l'histoire, au contact de la vie quotidienne et souvent combattante des hommes. Il y a alors en Eglise un mouvement de va et vient entre la base et le sommet.... Notre mouvement des « Semaines Sociales »(depuis 1904) comme aussi le C.C.F.D. – Terre Solidaire depuis 1961, (50 ans cette année ) , et bien d'autres mouvements, sont des illustrations de la participation active des laïcs chrétiens à l'élaboration de cette Doctrine.

## 1 / Léon XIII en 1891 : « RERUM NOVARUM sur la condition des ouvriers » :

L'époque est marquée par « la première révolution industrielle » qui est à son apogée :

- C'est la progression fulgurante de la sidérurgie, des productions de charbon et d'acier. C'est le développement des chemins de fer qui traversent même les Alpes et même les Etats-Unis d'Est en Ouest (le Far West !). Il en est de même des flottes de commerce pour les transports de marchandises en relation avec les colonies, du télégraphe et de l'électricité – on commence à éclairer les places publiques dans les grandes villes. C'est la création des grands Etablissements bancaires (BNP, Crédit Lyonnais, Société Générale et d'autres...). C'est l'Exposition Universelle de Paris pour célébrer les 100 ans de la Révolution française avec la construction de la Tour Eiffel !

Que de choses nouvelles ! Rerum Novarum !

Mais les conséquences sociales de cette évolution sont désastreuses : dans une optique marquée par le libéralisme, dominant à l'époque, le pouvoir se garde d'intervenir.

Tout au plus, on peut mentionner en France, une loi de 1841 qui fixe à 8 ans, l'âge de l'embauche des enfants pour le travail de jour et à 13 ans, l'âge de l'embauche des enfants pour le travail de nuit. La durée du travail est fixée à 8 heures par jour pour les enfants de 8 à 12 ans et à 12 heures par jour pour les enfants entre 12 et 16 ans. C'était un petit progrès social ; au paravent il n'y avait pas de loi, le travail des enfants n'était pas réglementé !

Je rappelle quelques conséquences explosives de tous ces changements en France et à l'étranger :

- en 1831, la célèbre révolte des tisserands de soie lyonnais (les Canuts) contre le salaire minimum des ouvriers.
- en 1848 des Révolutions qui éclatent aux quatre coins de l'Europe, (France, Italie, Autriche, Prusse, Allemagne, Hongrie). C'est cette même année 1848 qu'a été adopté en congrès le manifeste du Parti Communiste rédigé par Karl Marx : « *Prolétaires de tous les pays, unissez-vous !* ». Mais, les mouvements socialistes ont surtout commencé à fleurir à partir de 1880 – 1885, et parmi les mouvements socialistes ceux qui étaient les plus influents à cette époque, étaient les mouvements socialistes non marxistes.

En France on a connu ensuite,

- l'insurrection de la Commune, en 1871,
- des grèves, avec manifestations sanglantes dans les mines :
  - . à Anzin (- Banlieue de Valenciennes dans le Département du Nord, en 1884) – cette histoire ayant inspiré le livre « *Germinal* » d'Emile Zola.
  - . à Decazeville- dans l' Aveyron, en 1886 : Une grève des Mineurs de Charbon dégénère. Le Directeur de la Mine rencontre les grévistes en Mairie. Il est tué par la foule, son corps est jeté par la fenêtre.
  - . à Fourmies- dans le département du Nord en 1891, la troupe tire sur les grévistes réunis pacifiquement. Elle tue 9 personnes et fait 35 blessés.

A l'étranger, à Chicago par exemple, en 1886 : des manifestations sont organisées pour obtenir la journée de 8 heures de travail. Des affrontements ont lieu avec la police. La police tire sur la foule faisant plusieurs morts parmi les ouvriers. A la fin de la manifestation une bombe fait 15 morts parmi les forces de l'ordre. Trois syndicalistes sont condamnés à la perpétuité. Cinq autres sont pendus alors que leur culpabilité n'avait pas été clairement établie. C'est historiquement, ce qui a conduit à l'instauration internationale de la Fête du travail le 1 er mai.

Et l'Eglise dans tout cela ? La papauté était très affaiblie depuis Pie IX. Le Concile Vatican 1 avait été interrompu, prorogé sine die, en octobre 1870 dans la plus grande confusion, à la suite du déclenchement du conflit Franco Prussien et lorsque les troupes italiennes avaient envahi Rome. La papauté était enfermée, repliée, dans le réduit du Vatican, après la perte des Etats Pontificaux conséquence de l'unification de la nation italienne.

Léon XIII, homme d'une grande stature, se décide à faire entendre puissamment la voix de l'Eglise à un moment où, depuis une vingtaine d'années, l'Eglise se sent assiégée par la pensée moderne et par les pratiques nouvelles des Etats modernes. Le Pape décide de s'adresser, au nom de l'Eglise, à la société et pas seulement à ses responsables politiques. Il avait publié plusieurs encycliques (1881, 1885, 1888), dans lesquelles il avait déjà porté des jugements moraux sévères et répétés à l'encontre du libéralisme.

Et ce Pape était sensibilisé aux problèmes de la condition ouvrière par plusieurs cardinaux notamment américain et britannique, par l'Empereur d'Allemagne, Guillaume II lui-même et, à la base, par des trains entiers de pèlerinages d'ouvriers français, organisés en particulier par l'industriel chrétien de Reims Léon Harmel. Les pèlerins sont reçus par milliers, en audience, par celui qu'ils appelaient « leur » Pape.

En 1891 donc, l'encyclique *Rerum Novarum* examine la condition des travailleurs salariés. Elle établit le diagnostic sévère de ce qui provoque la grande misère de la classe

ouvrière et le mal social, mais elle rejette le socialisme comme remède. Elle s'oppose aux thèses socialistes en insistant notamment sur deux points :

- le principe de « collaboration » qui s'oppose à celui de la « lutte des classes » comme moyen fondamental pour le progrès social,
- la reconnaissance de la propriété privée, comme un « droit naturel » (selon la théorie de Saint Thomas d'Aquin).

Mais l'encyclique ne s'enferme pas dans le prétendu « droit naturel » à la propriété privée. S'interrogeant sur la « destination » des biens que l'on possède, Léon XIII énonce une formule qui s'inscrira dans le noyau de la Doctrine sociale : « *Tous les biens de la nature, tous les trésors de la grâce appartiennent en commun et indistinctement à tout le genre humain* ». L'histoire en tirera deux principes qui sont fondamentaux dans la Doctrine Sociale de l'Eglise : la « *destination universelle des biens* » et ce que l'on appelle « *le bien commun* » -(à distinguer de « l'intérêt général ») - pour lequel l'Etat est tenu d'intervenir : s'assurer de la production d'un minimum de biens, veiller à une répartition équitable des richesses, veiller à la dignité du travail ... Autrement dit réguler la propriété et le salariat. (Voir le Glossaire que l'on vous a remis).

Au-delà de ces questions, *Rerum Novarum*, tout en reconnaissant qu'il existe bien sûr des différences entre les humains proclame un troisième principe « *l'égalité de tous les hommes* » car « *l'homme est image de Dieu* ». C'est en vertu de ce troisième principe, qui consacre « *la Centralité de l'Homme* » dans l'activité économique, que l'encyclique demande que soient respectées les conditions de travail en fonction du sexe, de l'âge, de la santé, de la nature du travail ; que soit assuré le repos hebdomadaire ; que l'Etat fasse respecter cette dignité de l'homme et qu'il la promeuve. C'est encore en raison de la « *dignité du travailleur* » que le travail ne peut être considéré comme une simple marchandise obéissant à des lois purement économiques. Prenant de front le libéralisme strict, Léon XIII énonce que le travailleur a droit à un juste salaire, à une juste rémunération qui assure non seulement sa propre subsistance mais aussi celle de sa famille. Le salaire n'est pas juste du fait qu'il découlerait d'une simple négociation commerciale répondant à la loi de l'offre et de la demande. La famille doit être défendue par l'Etat.

Selon cette orientation, l'Encyclique défend le droit des faibles, le droit des pauvres et insiste sur les obligations des riches.

Enfin, Léon XIII traite du rôle de l'Etat qui doit respecter le droit des travailleurs à s'organiser sous forme d'associations libres, non contrôlées ni par l'Etat, ni par les patrons. Ces associations qu'on appelle depuis Montesquieu, « *des Corps intermédiaires* », peuvent prendre de multiples formes, mais doivent naître de la libre initiative des hommes, en particulier des travailleurs.

On mesure l'importance et le caractère prophétique de *Rerum Novarum* qui a construit le socle sur lequel l'ensemble de la Doctrine s'est ensuite complétée, élargie, développée à l'image d'un grand arbre qui prend de la hauteur et s'élargit de branche en branche.

A noter cependant les quelques limites de *Rerum Novarum* : Son cadre de réflexion est l'entreprise industrielle. D'autres questions graves se posent à l'époque, elles ne sont pas traitées : par exemple la condition des ouvriers agricoles, la situation des populations récemment colonisées par les nations européennes ....

## 2 / PIE XI en 1931 : « QUADRAGESIMO ANNO sur l'instauration de l'ordre social » :

Il s'est écoulé 40 ans depuis Rerum Novarum. Pie XI a la ferme volonté de valoriser la tradition encore récente de cet enseignement social. Sa position sera le point de départ d'une grande tradition dans l'Eglise : l'habitude de célébrer de décennie en décennie cet enseignement social, et de le ressaisir, chaque fois, en fonction de l'évolution du monde et de la société, en fonction aussi de la croissance de la taille des entreprises. Pie XI prolonge donc le discours de Léon XIII et innove.

Que d'événements depuis 40 ans ! On est passé brutalement de la « Belle Epoque » (où, à Paris, la belle société s'amuse sur les boulevards aménagés par le Baron Haussmann), à l'enfer de la Première Guerre mondiale : (60 millions de soldats y ont pris part. 10 millions de morts et 20 millions d'invalides). Le génocide Arménien en 1915 / 1916 et la Révolution bolchevique en 1917. Ces bouleversements ont naturellement provoqué de très profondes évolutions culturelles, politiques, économiques et sociales.

Après 1918, certains ont voulu oublier « *les horreurs de la guerre !* ». Et ce fût dans certains milieux les « Années Folles ». On invitait à faire la fête, sur fond de musiques de Jazz et de danses américaines nouvellement découvertes en Europe. On se distrait aussi en faisant du sport et les milieux privilégiés découvraient les charmes de quelques techniques nouvelles : la radio, le phonographe et même quelques instruments électroménagers (aspirateurs, réfrigérateurs...) – la marque Hoover aux Etats – Unis - qui laissaient entrevoir une vie plus douce pour la vie des ménages aisés.

Du point de vue politique, le contexte est marqué en Allemagne par la montée de Hitler et du National Socialisme et, en Italie, par l'instauration du régime fasciste de Mussolini.

Le contexte économique est, au terme de la décennie qui a suivi la guerre, marqué profondément par la grave dépression faisant suite à la crise de 1929 et provoquée par le crack de Wall Street. A la même époque, le dynamisme industriel mondial a basculé de l'Europe vers les Etats-Unis et le Japon.

Le contexte social est caractérisé par des millions de chômeurs. Le syndicalisme, de son côté, a pris une ampleur considérable, mais les syndicats sont divisés, ils s'opposent entre réformateurs et révolutionnaires socialistes.

L'Encyclique Quadragesimo Anno, en recherchant « *un ordre social chrétien* », « *la Grande Charte qui gouverne la reconstruction économique et sociale du monde moderne* » (§ 30) affine les analyses de l'Eglise sur les thèmes de la propriété, du capital, du travail, du salaire, du socialisme.... Les principes de base posés par Léon XIII sont réaffirmés avec force.

A souligner que Pie XI systématise (n°87) , au moment de la montée des nationalismes et des totalitarismes, un quatrième principe central de la Doctrine, que Léon XIII avait approché mais sans le nommer et surtout sans le développer : « *le principe de subsidiarité* ». (Voir le Glossaire).

L'intervention économique et sociale de l'Etat est subordonnée, en vertu du principe fondamental de « *la centralité de la personne humaine* », à ce « *principe de subsidiarité* ». L'homme est « *le fondement, la cause et la fin* » de toutes les institutions sociales. Il en découle que l'Etat n'assume pas seul la recherche du « *bien commun* » ; non seulement l'Etat s'appuie, à cette fin, sur des « *corps sociaux intermédiaires* » (syndicats etc.), mais chaque personne, chaque travailleur a aussi pour vocation de participer au « *bien commun* ».

Ce principe de « *Subsidiarité* » a connu des développements considérables par la suite et jusqu'à Benoît XVI aujourd'hui. Il a même été consacré, à l'initiative de Jacques Delors, dans les traités européens.

Il faut noter aussi une évolution dans la doctrine : Léon XIII parlait du droit à la « *propriété privée* » pour l'élargir à la « *destination universelle des biens* ». Pie XI commence à opérer un déplacement dans ces notions. Il met l'accent - d'abord - sur la « *destination universelle des biens* » pour reprendre, sous cette optique, le droit à « *la propriété privée* ». Schématiquement on est en train de passer « *de la propriété privée au bien commun* » à un chemin inverse : « *du bien commun à la propriété privée* ».

Enfin, il est important de souligner que dans cette Encyclique (n°76), Pie XI apporte aussi une consécration solennelle et inattendue de la JOC fondée en 1924 en Belgique puis en France en 1926. Le Pape impulse de manière décisive la création de nombreux mouvements d'Action Catholique (cf. nota – ci-dessous).

**Nota :** L'Abbé Cardijn, fondateur de la JOC en Belgique, déclarait : « *L'âme d'un travailleur vaut plus que tout l'or du monde ; en effet si les produits sortent ennoblis des ateliers, il n'en est pas toujours de même des salariés* ».

Plus que la consécration de la JOC, Pie XI annonce l'inauguration d'un nouveau projet apostolique. Il s'agit d'organiser le laïcat catholique en mouvements d'Action Catholique spécialisés, adaptés aux catégories sociales pour collaborer avec la hiérarchie et sous sa direction à l'action apostolique d'évangélisation : (Q.A. N°76) « *recruter et former, au sein même des classes sociales, des apôtres qui comprennent leur mentalité, leurs aspirations, qui savent parler à leur cœur.*

*Les premiers apôtres des ouvriers, seront les ouvriers, les apôtres du monde industriel et commerçant seront des industriels et des commerçants* ».

Lorsque avant la deuxième guerre, l'Eglise de France a mis en chantier dans cet esprit la réorganisation de l'apostolat à partir des jeunes, elle a créé sur le modèle de la JOC :

- en 1929, la Jeunesse Etudiante Chrétienne (JEC),

- en 1935, la Jeunesse Indépendante Chrétienne (JIC),

et dans les diocèses concernés par ces catégories sociales :

- en 1929, la Jeunesse Agricole Chrétienne (JAC) devenue en 1964, le Mouvement Rural de la Jeunesse Chrétienne (MRJC),

- en 1930, la Jeunesse Maritime Chrétienne (JMC).

Tous ces mouvements trouvèrent rapidement leur homologue féminin, puis après 1940, se prolongèrent par des mouvements d'adultes, en 1941, l'Action Catholique des Milieux Indépendants (ACI) et en 1951, l'Action Catholique Ouvrière (ACO).

### **3/PIE XII en 1941 : RADIO-MESSAGE pour le 50<sup>ème</sup> anniversaire de « Rerum Novarum ».**

Pie XII, devenu pape en 1939, s'est exprimé pendant la guerre par plusieurs messages à la Radio : Noël 1941, Noël 1942 et Noël 1944. Il s'est exprimé sur la reconstruction de la société internationale, les droits de l'homme et la démocratie. Il préparait l'après guerre. Entre temps, en juin 1941, à quelques jours de l'ouverture des hostilités entre le Reich et l'Union Soviétique, Pie XII n'avait pas omis d'envoyer un message radio pour « solenniser » le cinquantième anniversaire de « Rerum Novarum ». Il souhaitait inscrire RERUM NOVARUM « en lettres d'or dans les fastes de l'Eglise ». Mais on sait

que la situation de Pie XII était complexe. Ce n'est ni le jour, ni le lieu de nous étendre sur ce sujet. Et je n'ai pas les compétences requises pour en parler.

#### **4 / Jean XXIII en 1961 : Mater et Magistra (70 ans après Rerum Novarum)**

Le titre exact est : « *sur l'évolution contemporaine de la vie sociale à la lumière des principes chrétiens* ».

Le monde industriel devient de plus en plus complexe ; il est très diversifié mais il est aussi de plus en plus intégré. On perçoit, dès 1961, les effets de ce que l'on appellera plus tard « *les Trente Glorieuses* » avec des transformations qui touchent toutes les classes sociales et tout le monde, dans les domaines économique, technique, social, culturel, politique.

C'est par exemple : la découverte de l'énergie nucléaire, la conquête des espaces interplanétaires qui chamboule la perception de l'espace et du temps ; l'intervention généralisée de l'Etat pour redistribuer les richesses, assurer la protection sociale au plus grand nombre et élever sensiblement le niveau de vie ; c'est encore la décolonisation politique qui fait prendre conscience de l'écart croissant entre le Nord qui découvre la consommation de masse et le sous-développement du Sud.

Mater et Magistra explique que l'Eglise a un rôle de mère (Mater) et de maîtresse (Magistra) à jouer dans la construction de la société humaine. L'encyclique n'apporte pas une révolution mais elle traite de l'interdépendance économique et politique, contient de longs développements sur l'agriculture en voie de modernisation. Pour la première fois elle présente une vision internationale de la question sociale et traite de sujets tels que la socialisation, l'urbanisation, l'accroissement démographique mondial, la nécessité d'une coopération internationale. Elle insiste à nouveau sur le principe de « *subsidiarité* » (§138) pour modérer l'interventionnisme fort de l'Etat.

Très marquée, cependant, par la croissance économique qui caractérise les « *Trente Glorieuses* » reconnaissons que Mater et Magistra n'est plus tout à fait en phase avec la situation d'aujourd'hui.

#### **5 / JEAN XXIII en 1963 : « PACEM IN TERRIS sur la Paix entre toutes les Nations, fondée sur la Vérité, la Justice, la Charité, la Liberté » :**

Pacem in Terris, premier document pontifical exclusivement consacré au thème de la Paix sur la Terre est une encyclique qui, pour la première fois, s'adresse aussi (ce sera ensuite repris par tous les papes) « *à tous les hommes de bonne volonté* ». Elle arrive à une époque où la « guerre froide » devenait beaucoup plus « chaude » : En 1961 il y eût la construction du mur de Berlin ; en 1962, le monde a connu une situation de « bras de fer entre les 2 K » ( Kennedy pour les Etats Unis , Krouchtchev, pour l'Union Soviétique) . Nikita Krouchtchev envisageait ni plus, ni moins d'installer des missiles à têtes nucléaires à Cuba, à environ 100 Km des côtes de Floride. Pendant 15 jours le monde a frôlé un conflit nucléaire entre les deux blocs....a frôlé une troisième guerre mondiale.

Le thème majeur de cette Encyclique est évidemment celui de la paix dans le monde ... et de la guerre dont la problématique a radicalement changé quand peuvent être mises en jeu des armes atomiques. Evitons l'affrontement des « blocs », la paix passe par le respect des droits et des devoirs de l'homme.

Parallèlement, Jean XXIII expose que la Paix est également menacée en raison du contraste intolérable entre la pauvreté des populations du tiers monde et la richesse parfois insolente des pays riches : il faut que plus de justice règne parmi les hommes. L'Encyclique traite aussi avec insistance de l'O.N.U. à laquelle il est rappelé « le principe de subsidiarité » (§ 74), de la Déclaration Universelle des Droits de l'Homme (enfin reconnue, pour la première fois, dans un document de l'Eglise catholique). L'encyclique traite encore de l'engagement des Chrétiens en politique...

## **6 / JEAN XXIII et PAUL VI : 11 Octobre 1962 – 7 – 8 décembre 1965 - Le Concile Vatican II :**

Inutile d'insister sur l'importance capitale de Vatican II, monument dans l'histoire de l'Eglise.

Tous les textes évoqués jusqu'à présent sont des documents d'origine pontificale (encycliques, lettres, messages...) de Léon XIII à Jean XXIII.

Vatican II, prend rang, chronologiquement, 92 ans après le Concile Vatican I<sup>er</sup>. Il est l'œuvre de l'Esprit Saint et de la Collégialité impressionnante des Pères conciliaires, venus des cinq continents.

Je ne soulignerai que quelques points principaux :

La « lettre de convocation » adressée aux Pères conciliaires, par Jean XXIII à Noël 1961, assignait trois buts essentiels à ce Concile :

- la réforme de l'Eglise ;
- le rapprochement de tous les Chrétiens,
- les rapports de l'Eglise avec le Monde.

Vatican II s'occupa donc, d'abord, de l'Eglise en elle-même. Le Concile promulgua ainsi, en novembre 1964, la Constitution « dogmatique » sur l'Eglise : « LUMEN GENTIUM » modifiant profondément la posture que l'Eglise avait, vis-à-vis de la Société :

Selon Jérôme Vignon, (1) « *Après Vatican I, Léon XIII dans l'encyclique RERUM NOVARUM marquait un tournant décisif dans l'histoire de l'Eglise en ce sens que le Pape s'adressait, au nom de l'Eglise, à la société et pas seulement à ses responsables politiques. Cela signifiait la reconnaissance, à la fois, d'une autonomie du temporel que le processus révolutionnaire français a séparé du spirituel, et l'affirmation d'une compétence de l'Eglise à l'égard de ce temporel, fondée sur la vision thomiste d'une loi naturelle, de source divine, mais accessible à tous* »...

« *Avec LUMEN GENTIUM, la posture va changer profondément, l'Eglise n'étant pas elle-même la voie, mais le sacrement (2) d'un salut offert à tous. Le discours de l'Eglise ne sera plus celui d'une vérité détenue de toute éternité, mais d'une vérité à, constamment découvrir, avec le concours de l'expérience humaine* » (1).

**Nota** : (1) Président des Semaines Sociales de France. Assemblée Générale (mai 2011) des S.S.F. Conférence de Jérôme Vignon commémorant le 120<sup>ème</sup> anniversaire de RERUM NOVARUM (mai 1891).

(2) « Sacrement » : Signe visible du don de Dieu, signe du Royaume : « Le Royaume de Dieu, royaume de lumière, d'amour, de justice et de paix, comblera et transfigurera tous les espoirs et tous les désirs profonds des hommes » (Catéchisme pour adultes § 680)

Abordant, ensuite les rapports de l'Eglise avec le Monde, le Concile promulgua ( la veille de sa clôture solennelle le 8 décembre 1965) la constitution « pastorale » Gaudium et Spes : « L'Eglise dans le Monde de ce temps » (dernière constitution votée au Concile par 2 384 Pères synodaux, soit 2 300 évêques et Supérieurs religieux en présence d'environ 300 experts). )



En « avant –propos », sous le titre « *Etroite solidarité de l'Eglise avec l'ensemble de la famille humaine* » la Constitution GAUDIUM ET SPES proclame solennellement :

*« Les joies et les espoirs, les tristesses et les angoisses des hommes de ce temps, des pauvres surtout et de tous ceux qui souffrent, sont aussi les joies et les espoirs, les tristesses et les angoisses des disciples du Christ, et il n'est rien de vraiment humain qui ne trouve écho dans leur cœur.*

*Leur communauté, en effet, s'édifie avec des hommes, rassemblés dans le Christ, conduits par l'Esprit Saint dans leur marche vers le Royaume du Père, et porteurs d'un message de salut qu'il leur faut proposer à tous. La communauté des Chrétiens se reconnaît donc réellement et intimement solidaire du genre humain et de son histoire ».*

J'avais exactement 20 ans lorsque les Pères du Concile ont promulgué ce texte. Par mon appartenance à une Communauté Chrétienne de jeunes en Paroisse de l'Ouest parisien et à l'Action Catholique (JEC puis JIC) j'étais attentif, avec un grand nombre de mes copains, à ce qui se décidait au Concile à Rome.

Comment voulez-vous, quand on est jeune Chrétien, que l'on s'interroge pour savoir quel sens et quelle orientation donner à sa vie et que l'on est émerveillé – et sans doute surpris- de voir son Eglise s'engager « pour le monde » avec une conviction aussi nette, que le jeune laïc que j'étais, ne se sente pas appelé à « avancer en eau profonde » pour essayer de vivre sa foi au cœur du Monde ? Il y a des vocations, même de laïcs, qui peuvent naître de textes si nettement inspirés du souffle de l'Esprit Saint.

Ainsi, Gaudium et Spes situe sans ambiguïtés, la place et le rôle de l'Eglise non pas dans les nuages mais dans le monde moderne ! Cette constitution invite « à lire les signes des temps » dans la vie de l'Eglise comme dans la vie du monde.

On pourra s'étonner de la relative discrétion avec laquelle le Concile a traité « explicitement » l'enseignement social de l'Eglise mais unanimement, les historiens et les observateurs attentifs à la vie de l'Eglise, enseignent que le Concile Vatican II a « assumé, authentifié, approfondi et élargi l'enseignement des Papes antérieurs ». Gaudium et Spes constitue une nouvelle base de départ : Tous les grands documents sociaux de l'Eglise, publiés depuis lors, s'en inspirent et s'en réclament. « *Gaudium et Spes reste comme une charte majeure de la relation de la foi à la vie, de la relation de l'Eglise au monde et aux divers secteurs de la vie sociale et de la relation du chrétien à ses frères non chrétiens ou non croyants* ».

7/ Paul VI en 1967 – POPULORUM PROGRESSIO sur le « Développement des peuples ».

L'Encyclique est annoncée par Paul VI, en Eurovision (et peut-être plus) de la fenêtre du Pape devant la foule massée Place Saint Pierre, le jour de Pâques 1967, pour apporter la lumière de l'Evangile et de la Résurrection sur les questions sociales du temps. « *Christ est ressuscité !* »... « *Il s'agit d'un témoignage, toujours le même, mais toujours nouveau* »... « *La résurrection du Christ inaugure un ordre nouveau et universel ; une énergie nouvelle est infusée dans la création et une renaissance libératrice se prépare* »... « *Pâques n'annonce pas seulement la joie mais annonce aussi l'espérance : GAUDIUM ET SPES !* ».

*« C'est le moment de présenter au monde notre humble et cordiale parole d'espérance non seulement religieuse mais sociale, non seulement spirituelle mais terrestre, non seulement pour ceux qui croient au Christ mais pour tous les hommes ».*

On se souvient que le phénomène historique principal qui marque cette époque c'est la décolonisation échelonnée mais massive qui donne leur indépendance politique à de nombreuses nouvelles et jeunes nations qui arrivent à l'O.N.U. où elle côtoient les Grandes puissances mondiales. Dans le rapport de forces qui s'établit à l'O.N.U. avec les Grandes Puissances, les jeunes nations ne se sentent pas à égalité. S'il n'y a pas un minimum d'autonomie économique, l'indépendance politique des jeunes nations est un leurre.

Cela conduit Paul VI à observer d'emblée dans son encyclique : *« Aujourd'hui le fait majeur dont chacun doit prendre conscience, est que la question sociale est devenue mondiale »*. La réflexion sur l'Etat et la nation est discrète. Les rapports régionaux, nationaux, locaux sont examinés dans une perspective mondiale. Paul VI recommande ce que l'on appelle aujourd'hui le « dialogue Nord / Sud ». C'est un changement d'horizon : la communauté humaine globale l'emporte sur la considération des communautés nationales.

Paul VI aborde directement le problème des inégalités entre les pays riches et ce que l'on appelait alors le Tiers Monde. Fortement inspiré par la réflexion et les travaux du Père dominicain Louis, Joseph Lebreton (1897 – 1966) il met au premier plan la notion de *« développement de tout l'homme et de tous les hommes »*. Il traite du développement intégral et dans toutes ses dimensions (économique, culturel, religieux...), du lien entre paix et développement, de la solidarité entre les nations...

Il proclame, comme il l'avait fait en 1964 à la tribune de l'Assemblée Générale de l'O.N.U. *« Le développement est le nouveau nom de la paix »*. (P.P. n° 76). La paix est impossible sans justice.

Un an avant l'Encyclique, en mars 1966 en France, le Comité Catholique Contre la Faim (C.C.C.F) avait modifié son nom pour s'appeler « Comité Catholique contre la Faim et pour le Développement » (C.C.F.D.).

**8 / Paul VI en 1971 : OCTOGESIMA ADVENIENS** *« en réponse aux besoins nouveaux d'un monde en changement »*.

Pour le 80<sup>ème</sup> anniversaire de Rerum Novarum, il ne s'agit pas d'une Encyclique, mais d'une « lettre » que Paul VI adresse au cardinal Roy en tant que Président de la Commission « Justice et Paix » et du « Conseil des Laïcs », deux organismes nés du Concile. Pour marquer toute leur importance, Paul VI veut marquer une différence, il ne publiera pas une encyclique. Le Concile a, en effet redonné vigueur, à la Collégialité des Evêques, dans sa constitution « GAUDIUM ET SPES » : *« L'Eglise dans le monde de ce temps »*. Le Pape partage sa responsabilité avec les Evêques.

D'ailleurs, Paul VI avait convoqué un Synode sur la « Justice dans le Monde » qui devait se réunir quelques mois plus tard. Ce synode devait enrichir la pensée sociale de l'Eglise d'un thème nouveau « LA PROMOTION DE LA JUSTICE » qui était devenu émergent depuis la Conférence de l'épiscopat latino-américain (CELAM) de Medellin en 1968. L'histoire a surtout retenu de ce Synode une phrase, devenue particulièrement

*célèbre : «le combat pour la justice et la participation à la transformation du monde nous apparaissent pleinement comme une dimension constitutive de la prédication de l'Évangile qui est la mission de l'Église » (n°7).*

Le contexte historique de cette époque est toujours marqué, en Occident, par les Trente Glorieuses, peu avant le « Premier choc pétrolier ». Mais on a commencé à connaître des changements importants dans les mentalités dont le symbole est « Mai 1968 ». Cela génère des situations nouvelles que le Pape aborde pour réfléchir à la position des Chrétiens devant les changements de la vie sociale.

Ouverture au changement, la place des sciences humaines, l'approfondissement de l'idée de progrès, la place de la dimension politique dans la Société, la recherche de solutions nouvelles et l'engagement des laïcs, sont les principaux sujets traités dans cette lettre.

### **8 / JEAN -PAUL II en 1987 SOLLICITUDO REI SOCIALIS du Pape Jean-Paul II sur la « question sociale et le développement ».**

Jean-Paul II avait célébré les 90 ans de Rerum Novarum en 1981 par une Encyclique sociale, très profonde, écrite par un homme qui avait été un ouvrier : il s'agit de « *Laborem Exercens, sur le travail humain* ». Il publie Sollicitudo Rei Socialis pour marquer l'anniversaire des 20 ans de Populorum Progressio.

Le mot clé de cette encyclique (n°40) est « *SOLIDARITE* », un des piliers de la pensée sociale de l'Église. Ce mot clé était déjà largement présent, un an plus tôt, dans le document « Liberté chrétienne et Libération » (n°73) rédigé par le Cardinal Ratzinger et qui, après de nombreux débats dans l'Église, avait procédé à une relecture finalement positive de la « Théologie de la Libération », en cherchant à la rééquilibrer, à corriger ce qui était considéré comme ses excès et en la replaçant dans un ensemble théologique beaucoup plus vaste.

A la date de son encyclique, Jean-Paul II a alors 10 ans de Pontificat. Nous sommes en pleine ère du néo-libéralisme économique mis en œuvre par Margaret Thatcher et Ronald Reagan.

Une certaine « reprise économique » apparaît dans le monde développé, mais le tiers monde ne parvient pas, à faire reculer les crises qui le frappent. Il est ruiné par la dette extérieure de plus en plus lourde et très souvent impuissant à s'organiser sur le plan politique et social. Certains pays ont cessé de payer leur dette, d'autres s'enfoncent dans la guerre en Afrique ou en Amérique Latine (Pérou, Colombie...). Mais plusieurs pays d'Asie, semblent connaître de réels progrès.

La France de son côté est engagée dans un débat intense sur ce que l'on appelle à cette époque « le tiers-mondisme ». Les uns critiquent un engagement qui leur paraît trop politisé ; les autres estiment qu'il faudrait au contraire une action plus forte des pays riches en faveur des pays pauvres.

L'Encyclique est largement marquée par l'expérience acquise et les observations accumulées par le Pape polonais dans ses très nombreux voyages dans le monde entier (pays riches comme pays pauvres). L'optique de Jean-Paul II est aussi, sans doute très influencée par une logique géostratégique de deux blocs opposés Est (représentant l'idéologie collectiviste marxiste) et Ouest (représentant l'idéologie capitaliste libérale). L'optique de Paul VI en 1967 relevait d'avantage d'une logique géostratégique Nord-Sud.

L'encyclique s'interroge : « *quel développement pour les pays en difficulté ?* » et s'inscrit dans la continuité de *Populorum Progressio*. Elle appelle au renouveau et à l'approfondissement de la Doctrine Sociale de l'Eglise sur ces thèmes du développement et traite des relations entre la Doctrine sociale et l'Evangélisation. Par ailleurs *Sollicitudo Rei Socialis* donne une place centrale et explicite à un nouveau principe de base, introduit dans la Doctrine Sociale de l'Eglise : « *l'option préférentielle pour les pauvres (SRS n° 42)* » dénommé aussi parfois « *l'amour de préférence pour les pauvres* ». Ce principe, emprunté à la Théologie de la Libération, avait été reconnu pour la première fois par Rome en 1986, dans le document « *Liberté Chrétienne et Libération* » (N° 68), déjà cité ci-dessus. Pour la première fois, aussi, dans *Sollicitudo Rei Socialis*, un document de ce niveau hiérarchique de l'Eglise évoque « *les structures de péché* » (SRS n° 36) (Voir Glossaire).

Les réactions à cette Encyclique furent très contrastées. Les Catholiques proches des questions du Tiers – Monde ont eu une réaction très positive. La presse a largement rendu compte de cette Encyclique, avec des réactions diverses et parfois opposées. De même au niveau international : le Gouvernement américain a exprimé sa « *désapprobation* » sur les grandes orientations de l'Encyclique qui n'approuve pas « *le libéralisme économique et la déréglementation dans l'économie* » qui prenaient de l'ampleur, déjà à cette époque.

Sur le plan stratégique également, la vision de Jean-Paul II semblait mettre sur le même plan capitalisme et marxisme. Cette appréciation d'une apparente équivalence entre les deux blocs a officiellement beaucoup irrité le Président Reagan.

## **9 / JEAN –PAUL II en 1991 - CENTESIMUS ANNUS** « *A l'occasion du centenaire de l'Encyclique Rerum Novarum* ».

Jean-Paul II a mis plus de deux ans pour écrire cette encyclique. Il a commencé à travailler à sa rédaction en 1989, année où des événements d'une importance exceptionnelle, à l'Est de l'Europe - cher au cœur du Pape Polonais - étaient en train de se réaliser : en Pologne d'abord, puis dans tous les Etats Communistes d'Europe Centrale et Orientale. Le « *mur* » de Berlin s'est ouvert et fut détruit.

L'année 1991 marqua, ensuite, l'implosion de l'Union Soviétique, la dissolution et l'interdiction du parti communiste.

Pour rédiger son texte, Jean Paul II, avec la vision historique prodigieuse qui marquait sa personnalité, s'est inspiré d'un siècle complet de pensée sociale de l'Eglise et de son expérience inédite de pape, ayant déjà exercé son ministère pendant 23 ans et ayant visité une multitude de pays dans les cinq continents.

Il développe une longue réflexion sur les questions nouvelles posées par l'année 1989 (Chapitre III). Le thème majeur porte sur le système économique. Le Communisme étant aboli dans les pays de l'Est, le capitalisme et le libéralisme économique revenaient en force comme seule alternative au régime communiste effondré. Comme en 1987, au lendemain de *Sollicitudo Rei Socialis*, il y a eu débat dans les pays occidentaux sur la position du Pape.

Sur ces questions, la position du Pape est particulièrement exprimée dans le Chapitre IV qui a pour titre : « *La propriété privée et la destination universelle des biens* ». Jean –Paul II y admet un certain capitalisme fonctionnant dans le cadre d'un système économique « *d'économie de marché* » ou un système « *d'économie libre* », mais il n'admet pas « *un système où la liberté économique n'est pas encadrée par un contexte juridique ferme qui la met au service de la liberté humaine intégrale* » (C.A. n° 42).

Au total, dans *Centesimus Annus*, Jean –Paul II traite les sujets centraux du Libéralisme et du socialisme, des droits de l'homme, de la solidarité internationale.

**10 / BENOIT XVI en 2009 CARITAS IN VERITATE** « *sur le développement humain intégral dans la charité et dans la vérité* ».

Depuis 2007, une Encyclique sociale de ce Pape, souvent considéré (à tort ou à raison) comme peu au fait de la modernité, était très attendue. Elle est arrivée fin juin 2009, après plus de deux ans d'attente. Les commentaires allaient bon train sur les causes de ce retard.

Il y a exactement deux ans, (8 semaines avant sa mort brutale), nous avons reçu dans cette salle, pour nous commenter l'encyclique le Père Jésuite, Jean Yves CALVEZ, qui était incontestablement l'un des plus grands spécialistes mondiaux de la pensée sociale de l'Eglise.

Je me permets de vous renvoyer au texte de la Conférence du Père Calvez, sur notre site des Semaines Sociales de Rueil. Vous ne pourriez avoir de meilleur commentaire sur cette Encyclique.

Je ne cite que quelques phrases du Père Calvez : « *J'ai écrit – dit-il - en 1999 sur les « silences de la doctrine sociale catholique »...cela a l'air de vouloir dire qu'on [aurait]caché quelque chose...ce n'est pas tellement cela, c'était qu'il y a[avait] des problèmes nouveaux ou des aspects nouveaux des problèmes autour desquels on aimerait [aurait aimé] bien entendre une parole de l'Eglise et on ne l'entendait pas beaucoup en cette dernière période du pontificat de Jean Paul II un peu fatigué déjà .Sur quoi on attendait- on l'Eglise ? (« Les attentes » plutôt que « les silences ») ? :*

*1/L'écologie,*

*2/La mondialisation et ses conséquences,*

*3/ L'effet de tout cela sur la protection sociale ;*

*4/ L'économie financière moderne avec les opérations risquées ;*

*5/ Le « capitalisme », lui-même autre chose que le »libéralisme « ;*

*6/ La migration, la circulation des personnes ;*

*7/La démocratie, réduite à des procédures et à des votes majoritaires sans plus de souci des valeurs fondamentales. (...)*

*(...) Alors sur quoi la nouvelle encyclique répond elle à certains de ces domaines ? Sur pas mal de points en vérité :*

*-La mondialisation oui,*

*-La finance.... Et « la mauvaise, trompeuse et mensongère qui en a été faite ».*

*-Le libéralisme (liberté des échanges et du marché),*

*-L'écologie et la rareté des ressources énergétiques « qui sont à tout le monde ».*

*-Les « styles de vie » dans un monde rétréci, resserré,*

*-Les migrations.*

*Sur la « démocratie », il n'y a rien de direct. (...)*

*(...) On trouve aussi, l'Entreprise ; « je n'y avais pas trop pensé » Il y a une allusion au capitalisme, au problème de la propriété monopolisée du capital, du rôle excessif ou exclusif des actionnaires possédant l'entreprise.*

*Nous trouvons encore maints aspects de la solidarité, de l'aide au développement, de la coopération des consommateurs, de l'appel au renforcement des corps intermédiaires (associations, syndicats) Enfin, un chapitre sur la question de la Technique, chapitre très personnel à Benoît XVI. (...)*

*(...) Mais ce qui a provoqué la vraie surprise fût de voir le Pape rattacher son propos à celui de Paul VI ..., à l'Encyclique POPULORUM PROGRESSIO sur le développement... Que Benoît XVI y revienne en disant : « Voilà, moi ce que je fais aujourd'hui, je célèbre l'anniversaire de cette encyclique et je m'inscris dans la ligne, dans la foulée de Paul VI », cela surprend ! (...)*

*(...)Benoît XVI s'appuie sur les propos théologiques de Paul VI en écrivant : « L'Eglise s'intéresse au développement parce que l'homme est radicalement un être avec vocation, appelé à déploiement, à dépassement, à développement ».*

*(...) Tout cela est repris dans le Chapitre III de l'Encyclique qui si elle est une encyclique sociale est avant tout anthropologique par ce qu'elle dit de la nature même de l'homme ».(...)*

**Lisez, travaillez cette encyclique, elle est si riche !**

**Elle ne me semble pas « antimoderniste », au contraire ! Je vous assure que cela en vaut la peine, même si c'est parfois difficile. Lisez et travaillez le Chapitre III « anthropologique », mais lisez et travaillez seul ou en groupe toute l'encyclique : l'introduction, les 6 chapitres majoritairement sociaux et la Conclusion. Pour vous y aider reportez-vous à la Conférence en octobre 2009, du Père Calvez sur notre site des Semaines Sociales de Rueil.**

**Bernard Schneckeburger.**

# GLOSSAIRE

Il a été réalisé par les jésuites du CERAS à l'occasion du centenaire des Semaines Sociales de France en 2004.

<b>Solidarité</b>	mot clé de l'encyclique <i>Sollicitudo rei socialis</i> , elle invite à assurer la cohésion et le soutien mutuel des membres d'une communauté. Elle indique aussi que chacun doit contribuer avec ses semblables au bien commun de la société. S'opposant à l'individualisme, elle donne à la charité sa dimension collective et institutionnelle, tout en intégrant ses diverses dimensions (gratuité, pardon, réconciliation) (cf. SRS, 40). Le principe de solidarité est l'un des piliers de la pensée sociale de l'Église (cf. Instruction sur la liberté chrétienne et la libération, 73).
<b>Subsidiarité</b>	vient du latin " <i>suſidium</i> " qui signifie " aide ". En vertu du principe de subsidiarité, et dans un sens négatif, ni l'État ni aucune société ne doivent se substituer à l'initiative et à la responsabilité des personnes et des communautés intermédiaires au niveau où elles peuvent agir (cf. MM, 138, PT, 74). Selon ce même principe, et dans un sens positif, l'État et la société doivent aussi aider les membres du corps social (QA, 87). Ce principe est l'un des piliers de la pensée sociale de l'Église (cf. Instruction sur la liberté chrétienne et la libération, 73).
<b>Structures de péché</b>	expression utilisée par Jean-Paul II dans <i>Sollicitudo rei socialis</i> (n°36) pour désigner l'effet d'accumulation et de concentration des péchés personnels des hommes sous formes de structures d'injustice. L'exhortation apostolique <i>Reconciliatio et penitentia</i> avait clarifié la question du " péché social " (n°16) en insistant sur le fait que si le péché est toujours personnel, une complicité entre les pécheurs crée, favorise ou solidifie des comportements collectifs et des structures socio-économiques foncièrement injustes qui conditionnent nos conduites.
<b>Destination universelle des biens</b>	depuis Léon XIII, la propriété privée est à la fois un droit fondamental et un droit limité dans son usage car subordonné à la destination universelle commune des biens créés (cf. RN, 18 ; MM, PP, 22-24 ; GS, 69.71. ; SRS, 42 ; CA, 30). La propriété privée a donc une fonction sociale (une " hypothèque sociale " dit SRS) qui fait qu'elle est soumise aux besoins éventuels de la communauté sociale. Au plan international, ce principe implique un devoir de solidarité vis-à-vis des pays pauvres.
<b>Bien commun</b>	" ensemble de conditions sociales qui permettent, tant aux groupes qu'à chacun de leurs membres, d'atteindre leur perfection d'une façon plus totale et plus aisée " (GS, 26). Le bien commun est donc à la fois le bien de la communauté dans son ensemble et ce qui permet à chacun de mener une vie humaine : nourriture, habitat, logement, famille, éducation, liberté y compris religieuse, etc. (MM, 65, PT, 53-59). La notion de bien commun implique la participation de tous et la coopération sociale. Du point de vue de l'État, elle signifie la sauvegarde des droits et devoirs de la personne humaine.
<b>Amour de préférence pour les pauvres</b>	empruntée à la théologie de la libération, l'Église fait sienne cette expression qui indique son désir de travailler de manière prioritaire à " soulager, défendre et libérer les pauvres " (Liberté chrétienne et libération, 68). A la suite de son Seigneur qui a voulu s'identifier " au plus petits " (Mt 25,40.45.) et qui pris sur lui la misère des hommes (Mt 8,17), l'Église est invitée à exercer un amour de préférence à l'égard de ceux qui sont dans le plus grand besoin, tant par des actions individuelles que par des changements structurels (cf. SRS, 42). Ce souci manifeste le désir de rejoindre et défendre tout homme sans exclusive.
<b>Promotion de la justice</b>	ce thème est central depuis la conférence de l'épiscopat latino-américain de Medellin (1968) et le synode des évêques sur <i>La justice dans le monde</i> (1971) : " le combat pour la justice et la participation à la transformation du monde nous apparaissent pleinement comme une dimension constitutive de la prédication de l'Évangile qui est la mission de l'Église " (n°7). Paul VI (cf. <i>Evangelii nuntiandi</i> ; PP) puis Jean-Paul II s'y réfèrent abondamment (cf. LE, 20 ; SRS 12 ; CA, 58, etc.) pour indiquer ce devoir de recherche du bien de l'homme tout entier, de dénonciation des injustices et de promotion des droits humains. Justice et charité sont à penser ensemble.
<b>Travail et capital</b>	pour Jean-Paul II dans <i>Laborem exercens</i> , le travail est la clé de la question sociale. Le travail reçoit sa valeur et sa dignité du fait que celui qui l'exécute est une personne, et que l'homme par le travail se réalise lui-même et devient plus humain (LE, 6). Tout homme a donc droit au travail (cf. GS, 67), comme une expression de sa personnalité et une participation à la vie sociale. Dans les relations entre travail et capital, la priorité doit être donnée au travail (LE,12) et le capital considéré comme le fruit historique du travail et un instrument au service de l'homme. Toutefois travail et capital sont indissolublement liés et ne doivent pas être antinomiques (LE,13). Le profit joue un rôle pertinent dans le bon fonctionnement économique mais ne doit pas être exclusif (SRS, 37 ; CA, 35).

